

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le 6 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 29/03/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, MOREAU Nathalie, MARTIN Claude, Nicolas CHAZOT, MAGNOL Pierre, HERR Severine, COVIAUX Christian, Carine TRILLES, Patrick VERSAUD

ABSENTES EXCUSEES Nahid GARDERON qui donne pouvoir à Jean ROUX
DOUCET Corine

SECRETARE : Michael FUSEAU

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 1/03/2021.

Adopté à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA –

1. JURY D'ASSISES
2. ADMISSION EN NON VALEUR
3. ANNULATION DU SERVICE COMMUN DE GRAND CUBZAGUAIS PAR LES COMMUNES ET VOTE DES ENVELOPPES DE SECOURS POUR LA COMMUNE
4. TRAVAUX VOIRIE
5. TRAVAUX RPA
6. DEMANDE DE SUBVENTION INFORMATIQUE
7. PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste adjoint d'animation à la RPA
8. GARDERIE -Bureau de Contrôle - SPS – Diagnostic – Etude de Sol
9. DECISION MODIFICATIVE
10. MOTION HERCULE
11. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
12. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
13. Divers

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 1/03/2021 Me CASSOU Cts SEURIN/LOQUIER ZN 560-561-562 –La Galoche -80 ca - 500 €
- 1/03/2021 Me CASSOU Cts SEURIN- ZN 563 – La Galoche – 47 ca- 500 €
- 3/03/2021 Me PETIT – RABILLER Yann – ZN 431 – Chemin de château sec- 1100 m2- 245000 €
- 10/03/2021 Me PETIT – PIERRE GIRONDE –ZH 377 – POCHE -2214M2 – 75 000 €
- 12/03/2021 Me ILLHE – CHARPENTIER Christiane –ZI 301 – 478 Rue d'Augereau – 3025 ca – 60 000 €
- 24/03/2021 Me SEPZ – BEROT Christian – ZN 503P- 239 - Imp des Communeaux – 547 m2 - 59 000 €

2021/34 -JURY D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2022. Ce tirage au sort a désigné :

- BERBY Marie-Nathalie Epouse BOUGNOL
- FASILLEAU Florian
- ROUX Alain
- BARBOTEAU Christophe
- GONZALEZ Willy
- VIDAL Kristel

2021/35 -ADMISSION EN NON VALEUR

objet : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2016, 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 451.74 €

Sur proposition de Mme CHAMPAGNE, Trésorier à ST ANDRE DE CUBZAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 08/03/2021

033074 TRES. SAINT-ANDRE-DE
CUBZAC

27400 - PUGNAC

Exercice 2021

Numéro de la liste 4825290232

15 pièces présentes pour un total de 451,74

<u>Nature Juridique</u>	<u>Exercice pièce</u>	<u>Référence Imputation</u>	<u>Nom du redevable</u>	<u>Objet pièce</u>	<u>Montant à recouvrer</u>	<u>Motif de la présentation</u>
Particulier	2018 R-11-1		ACUNA GONZALEZ Alvaro	831	40,4	Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-15-4		ARCANATURY Melanie	831	20,4	PV carence
Particulier						Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-13-4		ARCANATURY Melanie	831	45,9	PV carence
Particulier						Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-1-4		ARCANATURY Melanie	831	25	PV carence
Particulier						Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-3-4		ARCANATURY Melanie	831	12,5	PV carence
Particulier						Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-5-5		ARCANATURY Melanie	831	42,4	PV carence
Particulier						Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-7-5		ARCANATURY Melanie	831	22,5	PV carence

Particulier					Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-9-6		ARCANATURY Melanie	831	32,5 PV carence
Particulier					Poursuite sans effet
Particulier	2016 R-11-6		ARCANATURY Melanie	831	35 PV carence
Particulier					Poursuite sans effet
Collectivité territoriale	2017 T-418	7788--	CDC CUBZAGUAIS	300	1 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019 R-8-35		LALAGUE Kevin	831	18,55 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2018 T-411	70878--	RISCHEPTE Anne Marie	300	0,02 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019 T-44	752--	RISCHEPTE Anne Marie	300	0,02 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2017 R-12-112		TRINDADE DE ALMEIDA R	831	93,6 Poursuite sans effet
Particulier	2017 R-10-110		TRINDADE DE ALMEIDA R	831	61,95 Poursuite sans effet
<u>TOTAL</u>					<u>451,74 €</u>

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 451.74 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

POUR : 18

2021/36 -ANNULATION DU SERVICE COMMUN

Vu la création d'un service commun Action Sociale entre la Communauté de Communes et la commune de PUGNAC, en vue de rationaliser le service public et de développer la solidarité sur le territoire communautaire suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg,

Vu la délibération n°2016/130 en date 30/11/2016, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'organisation de ce service commun,

Considérant les services assurés par ce service : Banque alimentaire, gestion du dispositif « présence verte » et gestion des enveloppes de secours et secours d'urgence,

Considérant que la gestion directe des enveloppes de secours et les secours d'urgence par les communes sont plus efficaces et en adéquation avec les besoins communaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne plus transiter par le service commun de GRAND CUBZAGUAIS, Communauté de Communes pour la gestion des enveloppes de secours et les secours d'urgence.

POUR : 18

2021/37 -ENVELOPPE DE SECOURS COMMUNALE

Suite à la décision de ne plus transiter par le service commun du Grand Cubzaguais, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide l'attribution par la commune de secours aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales pour l'alimentation, l'hygiène...

Une enveloppe de 2000 € est prévue au budget au compte 6713

La commune pourra délivrer des bons d'achat (sauf alcool) d'une valeur de 50 € suivant chaque cas, à l'intérieur de l'enveloppe prévue chez les commerçants de PUGNAC.

Pour 18

2021/38 -TRAVAUX VOIRIE

M LANNES rend compte au conseil de la réunion du 19/03. Le choix de la commission pour les travaux de voirie s'est porté sur l'entreprise BOUCHER mieux disante pour un montant HT de

50 042 €. Il donne le montant des autres devis reçus :

ATLANTIC ROUTE 52 245 € HT

SPIE BATIGNOLLES 52 897 HT

Après délibération, le conseil municipal valide cette décision et autorise ces travaux.

POUR : 18

2021/39 -TRAVAUX PARKING CITY STADE

M LANNES rend compte au conseil des devis reçus pour le parking au City Stade

- BOUCHER HT 55 723.50 €
- SPIE BATIGNOLLES HT 62 706 € HT
- ATLANTIC ROUTE HT 60 788.40 €

Le choix de la commission s'est porté sur le mieux disant soit l'entreprise BOUCHER pour la somme de 55 723.50 € HT. Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition.

Nathalie MOREAU revient sur la haie plantée en séparation de la vigne et du City Stade, n'approuvant pas le choix des essences qui n'appartiennent pas à ce qu'on appelle une haie champêtre. Elle aurait souhaité une continuité de ce qui était déjà planté et demande l'arrachage de cette haie non conforme à son projet.

Le Maire s'explique :

Il avait demandé à M. VERGEZ de venir sur place pour voir la haie déjà plantée avant la nouvelle commande de végétaux, choqué qu'il n'a pas faite. D'où la haie actuelle.

POUR : 17 1 Abstention

RPA

Mme COUPAUD informe le conseil de la réunion du 19/03/2021 avec les représentants d'ENEAL, M BERTRAN, Mme LONCAN et leur architecte qui sont venus présenter les futurs travaux à la résidence qui devraient débuter en 2022 jusqu'en 2023. Elle donne le détail des travaux.

M ROUX indique qu'ENEAL souhaite arrêter la gestion immobilière et médico- sociale, une réunion est prévue avec M. MARTIN et M FUSEAU le 22/04.

M FUSEAU n'est pas pour la reprise de la gestion immobilière par la commune, il va proposer l'achat de la résidence pour 1 000 000 €...

2021/40- DEMANDE DE SUBVENTION INFORMATIQUE

M FUSEAU informe le conseil des besoins en informatique à l'école. Le conseil municipal émet un avis favorable à ces achats prévus sur le budget 2021 et charge le maire de présenter un dossier de subvention auprès du Département.

MONTANT DU PROJET PLAFONNE 8 000 € HT

SUBVENTION 40% 3 200 € X CDS 1.13 = 3 616 €

AUTOFINANCEMENT 4 384 €

POUR 18

Severine HERR s'est rendu compte que le contrat d'entretien pour les ordinateurs avec BMI concerne la maternelle, la mairie et la médiathèque. Elle va faire un relevé des problèmes en élémentaire et faire chiffrer cette maintenance. Michael FUSEAU lui rappelle qu'un service est prévu pour les communes à G3C si besoin.

PERSONNEL COMMUNAL

2021/41 - CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION

Mme COUPAUD indique que M. GALMOT Jean-François a été choisi pour remplacer Esther GARCIA à la RPA.

Aussi sur proposition du Maire, le conseil municipal est favorable au recrutement de M GALMOT Jean-François qui sera recruté sur contrat à durée déterminée du

Au pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité sur la base de l'indice Brut 354 pour 35 h/s et décide de créer le poste d'adjoint d'animation IB 354 à dater du

POUR 18

MAIRIE

M FUSEAU fait part au conseil de la démission de Christèle AMBLARD au 30/06/2021.

Après délibération, le conseil municipal considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction accepte cette démission et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant

Un remaniement va être opéré au secrétariat, Marie QUINQUENEL souhaitant le poste administratif mairie et de ce fait un appel à candidature sera lancé pour L'AGENCE POSTALE,

Julie SICHER n'étant pas intéressée.

TRAVAUX GARDERIE

M DUMONT fait état des propositions reçues :

BUREAU DE CONTROLE

BUREAU VERITAS HT 4 127.50 € + VERIFICATION ET ATTESTATION 350 € = 4 477.50€

QUALICONSULT HT 3 220 € + VERIFICATION ET ATTESTATION 850 € HT = 4 070 €

Après délibération et à l'unanimité des présents le choix du conseil municipal se porte

Sur QUALICONSULT mieux disant

SPS

BTP CONSULTANTS HT 3950 €

MEYNIER HT 2 295 €

BUREAU VERITAS HT 2 947.50 €

QUALICONSULT HT 2 093 €

Après délibération et à l'unanimité des présents le choix du conseil municipal se porte

Sur QUALICONSULT mieux disant 2 093 € HT

DIAGNOSTIC

- APAVE AMIANTE 380 € HT + PLOMB 260 € HT = 640 € HT
POUR 18

ETUDE DE SOL

FONDASOL 2 650 € HT

INGESOL 2 790 € HT

Après délibération et à l'unanimité des présents le choix du conseil municipal se porte

Sur INGESOL qui a déjà effectué l'étude de sol pour la première garderie.

2021/42 -DM

2021/43 -MOTION HERCULE

Motion pour la défense du secteur énergétique

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est la garante du service public d'électricité. D'année en année ce service est public est mis à mal par la privatisation de pans entiers du modèle français de l'énergie au détriment des usagers, des agents de ces entreprises et des collectivités gestionnaires de réseaux, voire de la sécurité.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité,

Parce que la péréquation tarifaire doit être garantie pour tous et partout,

Parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public,

EDF doit rester au cœur de la politique énergétique du pays et au cœur du défi climatique.

Le projet baptisé "Hercule" vise à séparer l'entreprise publique en trois entités:

- Une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires la thermique,
- Une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce,
- Une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession de par la loi sur les contrats de concessions avec les collectivités.

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF, les inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans «EDF vert» et la structure du capital d'«EDF vert». Ceci soulève de nombreuses questions et notamment :

- Comment sera assurée la gestion des réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires ?
- N'y aura-t'il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure?

Autant d'incertitudes et de risques pour nos territoires, la privatisation sera pour demain, et déjà se profile la fin de la péréquation tarifaire.

Dans les secteurs urbains densifiés les offres des distributeurs seront nombreuses. En revanche, on peut s'interroger sur le maintien de la qualité des réseaux dans les territoires plus ruraux, car la rentabilité ne sera pas au rendez-vous et les tarifs s'envoleront avec la fin programmée des tarifs réglementés d'électricité. Il se profile une nouvelle contrainte pour les ménages sachant que la part de l'entretien des réseaux représente déjà près de 50% de la facture des consommateurs.

Ce projet n'est donc que financier et non industriel. Comme par le passé pour les télécommunications il est à craindre que des logiques financières prennent le pas sur celles d'intérêt général et de services publics. Cette activité aussi essentielle que l'alimentation en électricité de nos territoires dans un contexte où plus que jamais, s'affirme la nécessité d'une transition à la fois écologique et sociale, doit être maîtrisée par le secteur public.

Les élus de PUGNAC ré-affirment le rôle central d'EDF en tant qu'acteur central de la politique publique de l'énergie et de la transition énergétique pour l'Etat.

Les élus de PUGNAC s'opposent au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS

Les élus de PUGNAC demandent au Gouvernement :

- De préserver le service public de l'énergie dans son intégralité dont la gouvernance devra inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour apporter une réponse aux besoins des usagers, pour assurer une véritable solidarité énergétique dans le cadre de la transition énergétique;
- D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant aux projets «HERCULE » à EDF, « CLAMADIEU » chez ENGIE et au PSE chez GAZELENERGIE.
- Demande l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique

Les élus de la commune de PUGNAC apportent leur soutien aux personnels de l'Energie actuellement en conflit avec leurs directions sur ces projets

POUR 18

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

M DUMONT présente l'estimatif pour la réfection d'un portail Napoléon offert à la Mairie

Pour être installé à l'entrée du jardin mairie, soit :

Devis GASCOGNE HT 3 800 € TTC 4 560 €

Devis BARBOTEAU HT 1 385.92 € TTC 1 663.10 €

La couleur est à définir, le maire propose Bordeaux pour unifier les couleurs du Bourg.

La haie du jardin a été arrachée, la commission étudiera l'état de la clôture (le maire propose des grilles qu'il a en stock).

Mme ROUSSEAU souhaite revenir sur la clôture autour du jardin, faut-il vraiment le fermer ? M DUMONT le pense car sinon nous risquons des dépôts clandestins et des tags...

M GARD est favorable également car il pense aux employés qui pourraient être dérangés ou lors de manifestations...

M GARD attire l'attention du conseil sur un problème de garde corps de l'escalier mairie. L'APAVE a refusé le garde corps en verre, une solution métallique est en cours et on attend la validation du bureau de contrôle. Il rappelle que la réception est prévue pour le 23/04 et espère que tout pourra être fini sinon le 1^{er} étage sera condamné en attendant la fin des travaux.

Le secrétariat de mairie sera fermé la dernière semaine d'avril pour déménagement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme DUPIELLET indique que 5 enfants prioritaires sont en cours cette semaine aux écoles.

Des brochures « A la découverte de l'environnement » seront distribuées aux CM1 et CM2

Un aménagement jardin a été envisagé dans la cour de l'élémentaire avec mise en place de composteurs.

Elle présente le nouveau bulletin municipal.

Une vente de livres à 1€ pourrait être à nouveau envisagée à la Médiathèque.

Elle rend compte de l'animation « Ballons » avec Dimdou et Tonix sur la place de la Mairie le 30/03 dernier.

CULTURE

Mme ROUSSEAU propose la mise en place de voiles d'ombrage à la médiathèque pour pouvoir utiliser cet espace extérieur qui est exposé plein sud... elle présente 3 propositions de couleur.

Elle donne les détails techniques de cette voile d'ombrage au prix de 2 680.02 € HT

Après un large débat, le conseil vote

1 abstention (M LANNES) 3 Contre (MM DUMONT, GARD, DUPERRIN)

POUR 14

11 pour la couleur bordeaux et beige

1 blanc et beige

1 gris

Le conseil charge le maire d'accepter cette dépense qui est prévue au budget.

LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M FUSEAU informe le conseil :

- du centre de vaccination de ST ANDRE DE CUBZAC où 1100 personnes ont été vaccinées en 1 semaine avec MODERNA. Des problèmes ont été rencontrés avec AMELI PRO pour les attestations
- des terrains vendus sur la zone :
 - 1 LOT de 5000 m2 pour 1 hôtel 3* B&B et 1 LOT DE 14 034 M2 pour le projet de la Ste FARGEOT&CIE pour construire un espace de logistique et un ensemble de bureaux pour développer son côté activité médicale de la marque Podowell et pour développer son savoir-faire dans la charentaise de la marque ChausseMouton.
 - que les 4 CDC se regroupent pour un guide commun « Projet alimentaire du territoire »
 - du Vote des subventions aux associations, sauf pour les culturelles, 185 000 € accordés
 - des tarifs piscine qui ont été harmonisés sur le Grand Cubzaguais

Le maire informe le conseil d'une vente de terrain à Lafosse CHAUMEAU/SCI LES PETITS BERTINS parcelle ZA 33 . Il indique qu'un échange de terrain permettrait à la commune d'aménager le tour du lavoir qui est à réhabiliter. On pourrait abandonner une partie du passage contre le tour du lavoir. Resterait à charge de la commune, l'acte notarié. Il propose de contacter les propriétaires concernés.

Mme MOREAU trouve ce village de Lafosse très joli et intéressant à aménager. Le CAUE pourrait être sollicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.